

## Rapport annuel de la CDAS 2007

### Table des matières

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>II.</b>	<b>RAPPORT DES DIFFÉRENTS DOMAINES</b>	<b>2</b>
<b>1</b>	<b>Domaine Couverture du minimum vital</b>	<b>2</b>
1.1	Groupe de travail "LAS"	2
1.2	Intégration professionnelle et sociale des jeunes (projet CDAS/CDIP/CDEP)	3
1.3	Coordination des différentes prestations en matière de couverture du minimum vital	3
1.4	Principes de l'aide sociale	4
1.5	Stratégie fédérale de lutte contre la pauvreté	4
<b>2</b>	<b>Domaine Famille et société</b>	<b>4</b>
2.1	Politique familiale	4
2.2	Formation dans le domaine social	5
2.3	Aide aux victimes	6
2.4	Dépendance	7
2.5	Génération	7
<b>3</b>	<b>Domaine RPT et politique en faveur des personnes handicapées</b>	<b>8</b>
3.1	RPT	8
3.2	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	9
<b>4</b>	<b>Domaine Migrations</b>	<b>9</b>
4.1	Mise en œuvre de la nouvelle loi sur les étrangers et de la révision de la loi sur l'asile	9
4.2	Personnes admises à titre provisoire	10
4.3	Contingents de réfugiés	10
4.4	KIF: Projet "Coordination de la promotion de l'intégration"	10
<b>5</b>	<b>Domaine Assurances sociales</b>	<b>11</b>
5.1	Révision de l'assurance-invalidité (AI)	11
5.2	Loi sur l'assurance-chômage (LACI)	11
5.3	CII-MAMAC	11
5.4	Financement des soins (3c)	11
<b>6</b>	<b>Coordination / administration</b>	<b>11</b>
6.1	Comité directeur CDAS	11
6.2	Secrétariat général	12
<b>7</b>	<b>Remarques finales</b>	<b>12</b>
<b>III.</b>	<b>APPENDICE</b>	<b>13</b>
	Membres des organes de la CDAS	13
	Thèmes des séances du comité directeur de la CDAS	15
	Liste des groupes, comités et commissions	17

## I. Introduction

Lors de l'assemblée générale 2007, il a été décidé d'adapter l'année comptable à l'année civile. Cette décision rend dorénavant possible de fixer plus tôt les dates des assemblées générales et d'intégrer de la sorte la décision budgétaire de la CDAS dans les procédures budgétaires cantonales de manière optimale, tout en l'adaptant à l'année budgétaire de la CIIS. Voilà qu'en 2008 déjà, l'assemblée générale a lieu au début du mois de juin plutôt qu'au mois de septembre, comme c'était le cas jusque-là. L'année 2007 constitue donc à certains égards une période de transition. Du point de vue formel, l'année retracée dans ce rapport va du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 décembre 2007, mais tient toutefois compte de l'évolution actuelle jusqu'à fin mars 2008.

Durant l'année évoquée dans le rapport 2007, l'intégration professionnelle et sociale des jeunes ainsi que les réformes en cours des assurances sociales et leurs répercussions sur l'aide sociale, les cantons, les communes et les villes ont occupé le devant de la scène. Dans les deux domaines thématiques, le but était et est de promouvoir le dialogue entre la Confédération, les cantons et les autres acteurs, en intégrant les cantons dans les discussions en cours et en renforçant les processus de mise en œuvre.

Dans le domaine social, l'année 2007 a été à nouveau fortement marquée par la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). C'est ainsi que les principes des plans stratégiques cantonaux en faveur des personnes handicapées, qui devront être approuvés par le Conseil fédéral d'ici 2011, ont été définis et soumis aux cantons au sens de recommandations. La Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) a également été adaptée à la RPT et mise en vigueur au 1.1.08, dans les délais fixés.

Parallèlement aux thèmes des domaines migrations et couverture du minimum vital, en particulier concernant l'aide sociale, la CDAS s'est beaucoup investie dans la politique familiale. La politique familiale est prioritaire dans l'agenda politique et les initiatives parlementaires les plus diverses sont débattues. La CDAS est intervenue activement dans les procédures et projets actuels, en se positionnant sur ces thèmes importants face à la Confédération.

Organisé autour des six domaines Couverture du minimum vital, Famille et société, RPT et politique en faveur des personnes handicapées, Migrations, Assurances sociales et questions de coordination communes à l'ensemble des domaines, le rapport annuel renseigne sur les activités de la CDAS au cours de l'année écoulée. Un aperçu des organes de la CDAS et de leur composition est fourni en annexe.

## II. Rapport des différents domaines

### 1 *Domaine Couverture du minimum vital*

#### 1.1 **Groupe de travail "LAS"**

Le mandat du comité directeur du 1er décembre 2006 visant l'élaboration de propositions en vue d'une révision de la loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin comprend trois thématiques:

- élaboration de variantes possibles afin de compenser la suppression de l'obligation de remboursement par le canton d'origine;
- récapitulatif des autres dispositions de la LAS nécessitant une révision;
- Principes afférents à la question d'une réglementation-cadre plus complète de la couverture du minimum vital au niveau fédéral.

Le groupe de travail est à l'œuvre depuis l'automne 2006, sous la direction de Pascal Coullery, secrétaire général suppléant de la Direction de la santé du canton de Berne. Le secrétariat du groupe de travail est assuré par le secrétariat général de la CDAS. L'Office fédéral de la justice, la CSIAS et les associations communales y sont représentés aux côtés des cantons. L'objectif consiste à informer les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales à l'aide d'un rapport intermédiaire et de présenter des propositions pour la suite des opérations.

## **1.2 Intégration professionnelle et sociale des jeunes (projet CDAS/CDIP/CDEP)**

Le nombre important de jeunes qui dépendent de l'aide sociale est de plus en plus préoccupant. Etant donné que ce problème touche aussi bien la politique sociale que la politique de la formation et de l'économie, la CDAS a initié une collaboration plus étroite entre les conférences intercantionales compétentes, CDIP, CDEP et CDAS. Les président(e)s de la CDIP, de la CDAS et de la CDEP se sont rencontrés à deux reprises pour échanger leurs points de vue. Une prise de position a été rédigée sur cette base, puis présentée et adoptée lors de l'assemblée générale de la CDAS des 14/15 septembre 2007. Ce thème a été au centre des débats de la seconde journée de l'assemblée générale: la Conseillère fédérale Leuthard a tenu un discours à ce sujet, en expliquant tout particulièrement le projet de case management. Enfin, ce thème a été approfondi lors d'une table ronde réunissant des acteurs de la politique et de l'économie. L'engagement en faveur d'une collaboration au niveau de la Confédération, des cantons et des villes, de même qu'entre l'économie, la formation et le domaine social a constitué un point central. Une nouvelle séance des président(e)s de la CDIP, de la CDAS et de la CDEP a eu lieu en décembre 2007. Il a été décidé de ne pas mettre en place de monitoring particulier, mais de recourir à un transfert de connaissances. En ce moment, un aperçu des pratiques exemplaires est établi et pour le reste, une rencontre avec la Conseillère fédérale Leuthard est prévue pour l'été 2008.

## **1.3 Coordination des différentes prestations en matière de couverture du minimum vital**

Lors de l'assemblée générale 2007, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont adopté des principes concernant l'avenir des assurances sociales:

- a) Au niveau de la politique sociale, la priorité est de s'attaquer aux causes et non aux dommages. Les questions de politique sociale doivent donc être adressées de plus en plus à la politique économique, ainsi qu'à la politique de la formation et de la santé (cf. p. ex. places d'apprentissage vacantes et jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage en raison de qualifications insuffisantes). De la sorte, il sera également possible de contribuer à résoudre les problèmes socio-structurels.
- b) Les conséquences des problèmes structurels relatifs au marché du travail ne peuvent être éliminées par le biais de l'aide sociale (environ la moitié des chômeurs en fin de droits ne trouve plus de travail et une autre moitié va dépendre de l'aide sociale). Par rapport aux assurances sociales, l'aide sociale doit revenir à sa fonction première et subsidiaire de manière plus marquée; c.-à-d. une aide provisoire et à court terme, et non une aide destinée à pallier des situations de détresse au niveau structurel.
- c) Le système de couverture du minimum vital doit être pensé dans sa globalité. La réforme d'un système partiel de la sécurité sociale devrait avoir lieu systématiquement en considération des autres systèmes partiels, aux trois échelons étatiques. Pour les révisions des assurances sociales qui sont à l'ordre du jour, ce ne sont pas seulement les conséquences financières sur les cantons qui doivent être présentées dans le message, mais également les conséquences sur les autres assurances sociales.

- d) S'agissant de garantir et assainir les assurances sociales, la Confédération et les cantons doivent fixer ensemble les règles du jeu et optimiser en particulier la coordination entre les trois échelons étatiques. D'éventuels reports de charges devraient se faire de manière analogue au système de bilan global selon la RPT.
- e) Les tentatives d'intégration des différents systèmes partiels des assurances sociales devraient être coordonnées face aux employeurs (cf. objectifs d'intégration de l'assurance-invalidité, de l'assurance-chômage, de l'aide sociale et récemment aussi de la CNA). Cette coordination devrait s'effectuer dans le cadre de la CII-MAMAC.

Sur mandat de l'assemblée générale 2007, la présidente de la CDAS, appuyée par le vice-président, fait part de cette décision au chef du DFI. La discussion doit être poursuivie dans le cadre d'un dialogue national.

Le secrétariat général de la CDAS a également accompagné de manière active le programme de recherche sur l'AI (PR-AI) de l'Office fédéral des assurances sociales. Le projet partiel qui examine les flux entre l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité et l'aide sociale est d'une importance toute particulière. Le résultat de cette étude partielle doit être disponible à l'automne 2008.

#### **1.4 Principes de l'aide sociale**

Le comité directeur s'est demandé à plusieurs reprises comment restaurer la confiance envers l'aide sociale. La proposition de créer un service de médiation à durée limitée et / ou un service de traitement des faits a été étudiée, puis rejetée. Le secrétariat général de la CDAS est chargé d'élaborer, dans le cadre d'un petit groupe de travail, une prise de position pour le domaine de l'aide sociale. Cette prise de position doit restaurer la confiance envers l'aide sociale et surtout fournir une base de discussion objective sur l'aide sociale - aux antipodes de la discussion sur les cas particuliers.

#### **1.5 Stratégie fédérale de lutte contre la pauvreté**

Le secrétariat général de la CDAS a défendu la perspective de politique sociale des cantons dans le groupe de pilotage et de direction de l'OFAS "Stratégie de lutte contre la pauvreté" (Mo 06.3001 CSSS-CN) et a coordonné la participation des conférences spécialisées des cantons au sein du projet. Par ailleurs, le secrétariat général s'est profilé sur ce thème en endossant la responsabilité d'élaborer un rapport partiel sur le sujet "familles de working poor et familles monoparentales". Le rapport intégral sera probablement adopté à fin 2008.

## **2 Domaine Famille et société**

### **2.1 Politique familiale**

#### **2.11 Prestations complémentaires sous condition de ressources pour familles à faible revenu**

La question des prestations complémentaires pour familles est en suspens au sein de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN). Dans les cantons, des efforts sont en cours çà et là en vue d'introduire des prestations complémentaires. Le comité directeur de la CDAS soutient l'entrée en matière sur la question d'un règlement des prestations complémentaires pour familles sur le plan fédéral.

#### **2.12 Accueil extrafamilial pour enfants**

Dans le cadre d'un projet CDAS - CDIP, les interfaces et compétences du domaine de l'accueil extra-familial pour enfants ont été définies. Le premier pas a consisté en l'élaboration d'une déclaration commune de la CDAS et de la CDIP comprenant une terminologie et six principes s'appliquant aux responsabilités et compétences. Cette

déclaration a été adoptée par l'assemblée générale de la CDAS le 13 septembre 2007 et par l'assemblée plénière de la CDIP le 13 mars 2008. Un aperçu des différentes offres d'accueil accompagne la déclaration. La prochaine étape sera consacrée à l'élaboration d'un rapport détaillé relatif aux divers champs d'action de ce domaine.

Le 15 novembre 2007, la présidente de la CDAS a pris part, en compagnie du Conseiller fédéral Pascal Couchepin et de la présidente de la CDIP, à une manifestation organisée par l'Université de Berne, où était débattue la question d'une stratégie nationale d'aménagement d'un accueil extrafamilial et extrascolaire.

Les initiatives parlementaires relatives à une loi-cadre fédérale pour un accueil extra-familial pour enfants sont à l'examen au sein de la CSEC-CN. En novembre 2007, la secrétaire générale de la CDAS a défendu les intérêts de la CDAS lors de la séance de la sous-commission Structures d'accueil. La sous-commission siègera dans sa nouvelle composition durant le deuxième trimestre 2008; la CDAS s'efforce d'y être représentée et soutient l'entrée en matière d'une réglementation de l'accueil extrafamilial pour enfants sur le plan fédéral.

Le comité directeur de la CDAS s'est penché - à l'aide du projet Quality for children (Q4C) - sur le thème des standards de qualité dans l'accueil extra-familial pour enfants; l'élaboration de recommandations Q4C destinées aux cantons est prévue pour 2008.

### **2.13 Imposition des familles**

La CDAS continue d'exiger une imposition favorable aux familles. Suite à la décision du Département fédéral des finances de renoncer pour le moment à une imposition individuelle et d'examiner des allègements fiscaux pour les familles, la CDAS a demandé avec insistance, dans une prise de position à l'égard de l'administration fédérale des contributions, à être associée au processus d'examen de cette importante question de politique sociale.

### **2.14 Avance et recouvrement de pensions alimentaires**

Début 2008, le comité directeur de la CDAS a débattu une proposition du canton de Zurich relative à l'harmonisation de l'avance et du recouvrement de pensions alimentaires sur le plan intercantonal. La nécessité d'une harmonisation dans ce domaine a fait l'unanimité. S'il existe une base constitutionnelle, la préférence est donnée à une réglementation au niveau fédéral. Cette question est examinée dans un rapport de l'OFAS à l'attention du Conseil fédéral. Le secrétariat général de la CDAS défend la requête des directions cantonales des affaires sociales dans le groupe d'accompagnement de ce rapport de l'OFAS.

### **2.15 Ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (OPEE)**

En 2007, un groupe d'experts CDAS a élaboré une prise de position sur un projet de consultation concernant l'OPEE, qui a été déposée au DFJP. La nécessité de disposer entre autres de bases statistiques en ce qui concerne le placement d'enfants à l'extérieur du foyer familial a été reconnue. C'était le sujet d'une rencontre avec l'OFS qui n'a toutefois pas apporté de résultats concrets étant donné que dans les conditions-cadre actuelles, l'OFS n'est pas en mesure d'effectuer une statistique de ce type. En revanche, des représentants du secrétariat général, de même que d'autres représentants de la politique et des milieux spécialisés, ont été invités par l'OFJ à une rencontre sur la révision de l'OPEE en février 2008. Un résultat positif de cette rencontre a été le fait que la CDAS soit représentée dans le groupe d'accompagnement de la révision de l'OPEE.

## **2.2 Formation dans le domaine social**

En 2007 également, l'engagement de la CDAS au niveau de la formation professionnelle s'est concentré sur la participation et le soutien de l'organisation faîtière suisse du monde du travail dans le domaine social, fondée en 2004. La CDAS y est représentée tant au niveau du comité directeur que du comité d'exécution (représentants au comité: Simon Darioli VS, Irmgard Dürmüller LU, Eva Wiesendanger CDAS, dès mars 2008 Veronika Neruda CDAS,

Andrea Lübberstedt SG). A côté des travaux courants, les projets suivants ont été au premier plan durant l'année écoulée:

### **2.21 Etude fondamentale sur la formation professionnelle supérieure dans le domaine tertiaire B (Avanti)**

Le rapport final du projet a été adopté en mai 2007. Il comportait des questions de systématique de la formation, de possibilités de pilotage par l'OrTra faïtière du domaine social ainsi que des propositions de critères d'examen. Les critères des réglementations et attributions de niveau formulés dans le rapport seront précisés dans un projet consécutif. Le but est d'obtenir des bases de décision claires en vue du classement des offres de formation continue existantes et futures dans la systématique de la formation. Ces travaux devraient être achevés au milieu de l'année 2008.

### **2.22 Formation avec attestation dans le domaine social et de la santé**

En collaboration avec l'OrTra faïtière Santé, l'OrTra faïtière Social a élaboré en 2007 des bases décisionnelles ainsi qu'une étude approfondie sur la question de l'introduction d'une formation professionnelle de base avec attestation dans le domaine social et de la santé. Une consultation sur cette question a eu lieu à fin 2007; la CDAS y a pris part et s'est exprimée en faveur d'une telle formation avec attestation. La décision de l'OrTra faïtière Social tombera en avril 2008. Etant donné que la question est relativement contestée, la décision est encore ouverte.

### **2.23 Promotion des places d'apprentissage d'assistant/e socio-éducatif/socio-éducative**

Cofinancé par la CDAS, le projet de l'OrTra faïtière du domaine social en faveur de l'élaboration de bases dans le domaine de la promotion de places d'apprentissage d'assistant/e socio-éducatif/socio-éducative s'est conclu par un rapport final en novembre 2007. Ce dernier a mis le doigt sur l'urgence qui prévaut dans la promotion de places d'apprentissage, en particulier dans les domaines de la mise en réseau, du champ de travail lié à la vieillesse, du monitoring, de la situation du marché du travail, des exigences de qualité pour les places d'apprentissage et du marketing professionnel. Sur la base des propositions faites, le secrétariat général de l'OrTra du domaine social élaborera en 2008 un projet consécutif sur le thème du marketing professionnel / du positionnement professionnel (concept de communication et matériaux) des professions sociales.

### **2.24 Office professionnel pour la formation en accompagnement des personnes âgées**

D'ici fin 2008, l'office professionnel accompagnera et surveillera les dernières classes de formation en accompagnement des personnes âgées. Par ailleurs, il exécute des mandats spécifiques au niveau secondaire II pour l'OrTra faïtière Social.

## **2.3 Aide aux victimes**

### **2.31 Conférence suisse des offices de liaison pour l'application de la loi sur l'aide aux victimes LAVI (CSOL-LAVI)**

Durant l'année écoulée, la Conférence suisse des offices de liaison pour l'application de la loi sur l'aide aux victimes LAVI, qui est une commission spécialisée de la CDAS, s'est occupée avant tout de remanier les recommandations relatives à la révision de la loi sur l'aide aux victimes (LAVI) - à côté des affaires courantes, dont la représentation de la CDAS au sein du service de coordination pour la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants de la fedpol (SCOTT). En effet, cette loi sera mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec les dispositions d'exécution remaniées. Les recommandations doivent paraître au moment de l'entrée en vigueur de la LAVI révisée. En outre, cette commission a travaillé au développement d'un système de saisie uniforme des cas et des données (outil informatique) en collaboration avec l'OFS. Les travaux y relatifs ne sont pas encore terminés.

### **2.32 Rapport CDAS, BFEG, fedpol sur la situation et la protection des victimes de la traite des personnes**

Sur mandat de la CSOL-LAVI/CDAS, du SLV/BFEG<sup>1</sup> et SCOTT/fedpol, le Forum Suisse pour l'Etude des Migrations a élaboré, à partir de son étude, un rapport abrégé sur les mesures d'amélioration de la protection des victimes. Ce dernier a été adopté avec des recommandations du comité directeur CDAS à l'attention de l'assemblée générale 2007. Il faut renforcer la protection des victimes face à la poursuite pénale et les structures cantonales correspondantes doivent être améliorées. La CDAS s'occupe de mettre ces recommandations en pratique en 2008.

### **2.33 Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains: prise de position CCDJP et CDAS**

En collaboration avec la CCDJP, la CDAS a remis à l'Office fédéral de la police une prise de position sur l'adhésion de la Suisse à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Les deux conférences sont favorables à une adhésion de la Suisse à la convention. En ce qui concerne l'octroi d'une protection extraprocédurale aux témoins, la CCDJP et la CDAS préconisent une réglementation uniforme sur le plan fédéral en raison du nombre peu important de cas.

## **2.4 Dépendance**

Aux termes de l'article 15 de la loi sur les stupéfiants, la Centrale nationale de coordination des addictions (Infodrog), qui dépend de la CDAS sur le plan administratif, a reçu pour mandat de la Confédération d'aider par ses prestations les cantons et les organisations privées à mettre en œuvre la loi sur les stupéfiants. Le comité stratégique mis en place par l'OFSP et la CDAS conformément au contrat s'est réuni pour la première fois le 12 février 2007. Une autre rencontre a eu lieu à l'automne 2007. Son but était de clarifier la stratégie future d'Infodrog et de préparer la discussion CDAS/OFSP sur le remplacement des contrats limités au printemps 2009 (voir aussi rapport d'activité 2007 d'Infodrog).

## **2.5 Générations**

### **2.51 Jeunesse**

En 2008, le secrétariat général de la CDAS a défendu le point de vue des cantons sur la politique sociale dans le groupe d'accompagnement du rapport de l'OFAS "La violence chez les jeunes", de même que dans des assemblées d'experts. Le rapport doit être adopté par le Conseil fédéral à fin 2008.

### **2.52 Vieillesse**

La Conférence ministérielle de la CEE/ONU sur le vieillissement a eu lieu à León/Espagne au début du mois de novembre. Plus de 40 Etats d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie centrale y participaient. Le chef du Département fédéral de l'intérieur, Monsieur le Conseiller fédéral Couchepin, a confié la direction de la délégation à la CDAS. La délégation suisse était menée par Madame la Conseillère d'Etat Manuela Weichelt-Picard, directrice des affaires sociales du canton de Zoug. Un représentant du secrétariat général de la CDAS a accompagné et soutenu la délégation suisse.

Des thèmes tels que:

- travailler plus longtemps - vivre plus longtemps
- Interactions intergénérationnelles
- Vieillir en restant actif
- Vieillissement et formation

---

<sup>1</sup> Service de lutte contre la violence (SLV) du Bureau fédéral de l'égalité (BFEG)

ont fait l'objet de discussions et d'échanges d'expériences au sein de divers ateliers. En conclusion, la Conférence a adopté une déclaration en 24 points, assortie de recommandations pour la prise en compte future des questions liées au vieillissement dans les procédures législatives et la construction d'une société pour tous les âges.

### **3 *Domaine RPT et politique en faveur des personnes handicapées***

#### **3.1 RPT**

Le financement des homes, des ateliers et des centres de jour a été transféré de l'assurance-invalidité (AI) aux cantons lors de l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Il incombe désormais aux cantons de promouvoir l'intégration des personnes handicapées par des contributions à la construction et à l'exploitation d'institutions destinées à l'habitation et au travail. Les principes de l'intégration sont fixés dans la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI).

Les articles 1 à 9 de la LIPPI ont pris force de loi à l'entrée en vigueur de la RPT au 1<sup>er</sup> janvier 2008. En vertu de l'art. 10 LIPPI; chaque canton arrête un plan stratégique visant à promouvoir l'intégration des personnes invalides, qui devra être soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

En septembre 2007, l'assemblée générale de la CDAS a adopté un rapport contenant des recommandations pour l'élaboration des plans stratégiques cantonaux en faveur des personnes handicapées. On y trouve définies les exigences minimales qui doivent figurer dans un plan stratégique en faveur des personnes handicapées, au sens de recommandations. Simultanément, on peut déduire du rapport les critères en fonction desquels les futurs plans stratégiques en faveur des personnes handicapées seront évalués pour être approuvés. Trois axes principaux résultent de la concrétisation de l'art. 10, al. 2 LIPPI: le besoin, les finances et la formation. Le rapport signale par ailleurs que les plans stratégiques devront contenir des déclarations sur la procédure de conciliation à appliquer en cas de différends entre des personnes invalides et des institutions et sur la planification en vue de la mise en œuvre du plan stratégique. Le rapport relève une fois encore que les institutions et organisations de personnes handicapées devront être entendues lors de l'élaboration du plan stratégique.

L'article 10 LIPPI définit les exigences à l'égard d'un plan stratégique en faveur des personnes handicapées. La LIPPI exige que le plan stratégique en faveur des personnes handicapées contienne des déclarations sur les principes régissant le financement des institutions. Afin de servir de base à cette discussion, un rapport d'expertise sur le financement du sujet et de l'objet a été établi et porté à la connaissance de l'assemblée générale 2007.

Le secrétariat général de la CDAS a organisé un deuxième colloque national relatif à la mise en œuvre de la RPT dans le domaine social. Le 21 juin 2007, 60 participants ont débattu, en présence de la présidente de la CDAS, de questions actuelles de mise en œuvre, telles la délimitation entre domaine ambulatoire et domaine résidentiel ou la question de la RPT et du domaine de la dépendance. Un sondage effectué auprès des participants a démontré que cette forme d'échange d'information était très appréciée.

## **3.2 Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)**

### **3.21 Adaptation de la CIIS à la RPT**

Les travaux d'adaptation de la CIIS à la RPT ont pu être achevés durant l'année sous revue. L'adaptation de la CIIS a été approuvée par la Conférence de la convention CIIS dans le cadre de l'assemblée générale CDAS des 13/14 septembre 2007 et mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Dans ce contexte, les directives CIIS sur la qualité et les finances ont également fait l'objet d'une adaptation, de même que les recommandations relatives à la soumission d'institutions et le commentaire CIIS. Après quelques difficultés de démarrage, la mise en œuvre dans les cantons est à présent en bonne voie. Dans le cadre d'une séance spécialisée organisée par la CDAS le 5 mars 2008 et qui comptait environ 90 participants, de nombreuses questions encore ouvertes ont pu être clarifiées. La procédure de ratification de la CIIS révisée dans les cantons est en marche.

### **3.22 CIIS en général**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, tous les cantons avaient adhéré à la CIIS, à l'exception du canton des Grisons. Celui-ci a annoncé son adhésion pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La Conférence suisse des offices de liaison (CSOL CIIS) s'est principalement consacrée à l'adaptation de la CIIS à la RPT (cf. chiffre 3.2.1). Elle a donné mandat au secrétariat de la CDAS (CIIS) d'adapter les formulaires CII concernant la garantie de prise en charge des frais aux dispositions de la CIIS, avec l'aide de spécialistes. Ces nouveaux formulaires ont pu être mis à la disposition des cantons au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Un autre thème concerne la question des directives et des recommandations pour le domaine C. Sur demande de la CSOL CIIS, le comité de la Conférence de la convention CIIS a décidé, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2006, que le domaine C autoriserait également le financement par le biais de l'aide sociale en plus du financement habituel des institutions au sein de la CIIS, à la différence des autres domaines A (institutions pour les jeunes), B (institutions pour les adultes) et D (écoles spécialisées). Avec l'appui de spécialistes, le secrétariat général de la CDAS a élaboré un projet de directives pour le domaine C, qui sera soumis à la CSOL CIIS au printemps 2008.

A la demande du comité de la Conférence de la convention du 13 septembre 2007, le secrétariat général examine en ce moment les rôles, compétences et tâches de la CIIS et définit un partage simplifié des rôles entre la CIIS et la CDAS. Etant donné qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009, tous les cantons devraient être membres de la CIIS, il est possible de simplifier les procédures.

## **4 Domaine Migrations**

### **4.1 Mise en œuvre de la nouvelle loi sur les étrangers et de la révision de la loi sur l'asile**

La nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et la révision partielle de la loi sur l'asile (LAsi) sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le secrétariat général de la CDAS et les collaborateurs des administrations cantonales ont participé activement à différents groupes de travail de l'Office fédéral des migrations (ODM) qui ont préparé la mise en œuvre des deux lois.

- **Monitoring II**

Un monitoring a été mis en place sous la direction de l'ODM et avec la participation de représentants de la CCDJP et de la CDAS. Ce monitoring doit servir entre autres à déterminer si les forfaits alloués par la Confédération sont suffisants. En outre, le groupe a élaboré un modèle de répartition du fonds de compensation (rappel: le forfait d'aide d'urgence a été fixé à fr. 6'000.- par décision de non-entrée en matière (NEM) entrée en

force, dont fr. 2'000.- seront versés dans un fonds destiné aux cantons fortement mis à contribution). Le modèle doit encore être approuvé par la CCDJP et la CDAS.

- **Situation particulière**

Appuyé par plusieurs spécialistes cantonaux, le secrétariat général de la CDAS a participé activement à un groupe de pilotage et à différents sous-groupes de l'ODM ("Asile: dispositif d'organisation d'urgence", "Encadrement et sécurité", "Santé dans les logements provisoires", "Procédure d'asile et modalités liées au retour"). Le but était de mettre en place un nouveau "dispositif d'organisation d'urgence en matière d'asile", sur mandat du chef du DFJP alors en fonction. Le concept s'est heurté à une critique toujours plus vive des représentants des cantons. Début 2008, le DFJP a décidé de revoir entièrement le concept et de revenir au statu quo tel qu'il existait auparavant.

- **Autres groupes**

Un autre groupe se penche sur les conventions-programmes pour les projets d'intégration, sous la direction de l'ODM et avec la participation de la CDAS. Un groupe dirigé par l'ODM et auquel participaient des représentants de la CDAS s'est occupé des questions techniques liées au domaine des forfaits globaux et a achevé ses travaux durant l'année sous revue.

#### **4.2 Personnes admises à titre provisoire**

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers et de la révision de la loi sur l'asile se traduit par un changement fondamental de système pour les personnes admises à titre provisoire, qui sont désormais intégrées après réception de la décision exécutoire. En collaboration avec l'Association des communes suisses (ACS), l'Union des villes suisses (UVS) et la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), la CDAS a élaboré des recommandations sur lesquelles les autorités cantonales et communales compétentes peuvent s'appuyer pour la mise en œuvre. L'importante charge financière supplémentaire que représente pour les cantons la mise en œuvre du mandat légal d'intégration a pesé sur les discussions. Au vu des résultats, le comité directeur de la CDAS a autorisé des recommandations relatives au mandat légal d'intégration. Aucun accord n'a pu être trouvé en ce qui concerne le calcul de l'aide sociale pour les personnes admises à titre provisoire. La CSIAS s'est déclarée prête à soumettre des propositions d'aménagement au comité directeur de la CDAS pour décembre 2007. Début 2008, le comité directeur de la CDAS a décidé de ne faire de recommandation aux cantons que lorsque les cantons de LU et BS auront accumulé suffisamment d'expérience en matière de calcul de l'aide sociale selon les normes CSIAS et les auront évaluées. Un monitoring prévu dans les deux cantons est d'ailleurs déjà en cours. Le monitoring d'une durée de deux ans fera ensuite l'objet d'une évaluation et le résultat, assorti de conclusions, sera soumis au comité directeur de la CDAS.

#### **4.3 Contingents de réfugiés**

Les représentants de la CCDJP et de la CDAS ont été associés à une discussion de la commission fédérale des réfugiés, qui a conclu ses travaux par l'élaboration d'un modèle qui pourrait servir de référence en cas de reprise d'une politique d'accueil de contingents de réfugiés.

#### **4.4 KIF: Projet "Coordination de la promotion de l'intégration"**

Sur mandat du comité directeur de la CDAS, un groupe composé de représentants de la CDAS, de la CCDJP, de la CdC et de l'ODM a élaboré des principes et des modèles d'organisation pour le nouveau service de coordination de la promotion de l'intégration dans les cantons selon l'art. 57 de la loi sur les étrangers. Un rapport final assorti de recommandations à l'attention des cantons a été adopté lors de l'assemblée générale de la

CDAS de septembre 2007. La CdC a également approuvé ces recommandations à l'attention des cantons.

## **5 Domaine Assurances sociales**

### **5.1 Révision de l'assurance-invalidité (AI)**

La CDAS participe au projet Programme pluriannuel de recherche sur l'invalidité et le handicap et sur la mise en œuvre de la loi sur l'assurance-invalidité (PR-AI). De nombreuses études doivent permettre d'examiner les conséquences des révisions de l'AI. Le projet Quantification des transitions entre systèmes de sécurité sociale (cf. chiffre 1.3 ci-dessus) revêt une importance particulière pour la CDAS.

### **5.2 Loi sur l'assurance-chômage (LACI)**

En juillet 2007, le comité directeur de la CDAS a adopté une prise de position détaillée sur les propositions de révision du rapport d'expertise ordonné par le Conseil fédéral. Ce positionnement a servi de base au projet de prise de position de la CDAS dans le cadre de la procédure de consultation ouverte en décembre par le Conseil fédéral. Ce projet a été étayé lors d'une procédure de consultation interne effectuée auprès des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales et transmise au SECO. Les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales préconisent essentiellement une adaptation des recettes dans le but de garantir la sécurité financière de l'assurance-chômage et s'opposent à des réductions de prestations susceptibles d'occasionner une surcharge de l'aide sociale. Il est également signalé que les branches d'assurance ne doivent pas être analysées séparément et sans prise en compte globale du système.

### **5.3 CII-MAMAC**

Grâce à la CII-MAMAC (collaboration interinstitutionnelle pour l'évaluation de la situation d'un point de vue médical, professionnel et social dans le cadre de la méthode de la gestion par cas), une collaboration précoce de l'assurance-invalidité, de l'assurance chômage et de l'aide sociale doit permettre d'identifier au plus tôt, dans une procédure commune; les personnes présentant des problématiques multiples et complexes et de les réintégrer dans le marché du travail à l'aide de mesures ciblées. Le groupe de pilotage au sein duquel la CDAS est représentée élabore une convention type destinée aux cantons. La convention type et les directives types, assorties d'une recommandation de la CDAS, la CDEP, le SECO et l'OFAS, doivent être remises aux cantons au printemps 2008.

### **5.4 Financement des soins (3c)**

D'entente avec la CDS, la CDAS a élaboré et adopté une prise de position défavorable à la motion Forster en faveur d'une assurance des soins 3c.

## **6 Coordination / administration**

### **6.1 Comité directeur CDAS**

Lors de l'assemblée générale 2007 à Lausanne, Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre (FR) et Monsieur le Conseiller d'Etat Hans Hollenstein (ZH) ont été nouvellement élus au comité directeur de la CDAS, suite au départ de Messieurs les Conseillers d'Etat Claude Hêche (JU) et Ruedi Jeker (ZH). De plus, Messieurs les Conseillers d'Etat Roland Debély (NE) et Hans Hollenstein (ZH) ont été nommés vice-présidents du comité.

Le comité directeur s'est réuni à quatre reprises durant l'année écoulée et une réunion de la commission a en outre été organisée sur le thème "Perspectives financières de la CDAS". Au cours de l'année sous revue, la présidente et différents membres du comité directeur ont représenté la CDAS dans les comités les plus divers et ont ainsi pu faire valoir les requêtes des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. C'est ainsi que par exemple, la

présidente a représenté la CDAS à la conférence nationale sur les places d'apprentissage dirigée par la Conseillère fédérale Leuthard et a pu présenter plusieurs demandes relatives à l'intégration sociale et professionnelle. Au cours d'un entretien avec le Président de la Confédération Couchepin, la présidente et le vice-président ont eu par ailleurs la possibilité de donner le coup de départ au dialogue national décidé lors de l'assemblée générale 2007. Lors d'une manifestation organisée par l'Université de Berne, la présidente s'est engagée, aux côtés du Conseiller fédéral Couchepin, en faveur des mesure d'accueil extra-familial pour enfants.

## 6.2 Secrétariat général

Durant l'année sous revue, une rocade a eu lieu au sein du secrétariat général. Ernst Zürcher, secrétaire général de longue date à la CDAS, est parti à la retraite anticipée à fin avril 2007. Eva Wiesendanger, suppléante du secrétaire général, a démissionné à fin juillet 2007, Muriel Zürcher à fin octobre 2007 et Nicole Malli-Meier à fin février 2008. Margrith Hanselmann a repris la direction du secrétariat au 1<sup>er</sup> mai 2007. Remo Dörig, Veronika Neruda et Carolle von Ins Hafen ont été engagés en qualité de collaborateur et collaboratrices scientifiques pour repourvoir les postes devenus vacants. Il manque toutefois encore un collaborateur ou une collaboratrice pour que l'équipe soit au complet.

L'analyse des tâches et des finances du secrétariat, menée au début de l'année 2007, a montré qu'un transfert de la comptabilité des finances et des salaires serait à même d'améliorer les ressources financières et en personnel. Cette proposition a été concrétisée en automne 2007, parallèlement à l'adaptation de l'année comptable à l'année civile mentionnée en introduction.

A l'été de l'année sous revue, la décision définitive de regrouper les différentes conférences dans une Maison des cantons a été prise. Pour la CDAS, la date du déménagement a été fixée au début du mois de juillet 2008. Depuis, les travaux préparatoires battent leur plein.

Le secrétariat général a aussi participé activement à différentes commissions mixtes, comme par exemple à la Conférence des secrétaires des conférences, mais aussi à l'organe directeur technique et à la commission d'exploitation de la Maison des cantons.

## 7 Remarques finales

Je tiens à remercier mes collègues de leur soutien tout au long de l'année. Leur présence active aux séances du comité directeur et à l'assemblée générale est très importante. Je souhaite également dire merci à tous ceux qui ont participé aux comités, commissions, groupes de travail et négociations. Je remercie également le secrétariat de son grand travail.

Je demande à l'assemblée générale 2008 d'approuver ce rapport et vous remercie de la confiance que vous me témoignez.

La Présidente de la CDAS

Kathrin Hilber  
Conseillère d'Etat

Aarau, le 6 juin 2008

**Proposition de décision du comité directeur à l'attention de l'assemblée générale:**

Approbation du rapport annuel

### III. Appendice

#### **Membres des organes de la CDAS**

##### **Assemblée plénière (état juin 2008)**

Aargau	Regierungsrat Ernst Hasler
Appenzell A.-Rh.	Regierungsrat Jürg Wernli
Appenzell I.-Rh.	Regierungsrat Werner Ebnetter
Basel-Land	Regierungsrat Adrian Ballmer
Basel-Stadt	Regierungsrat Ralph Lewin
Bern/Berne	Regierungsrat/Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud
Freiburg/Fribourg	Regierungsrätin/Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre
Genève	Conseiller d'Etat François Longchamp
Glarus	Regierungsrätin Marianne Dürst-Kundert
Graubünden	Regierungsrat Hansjörg Trachsel
Jura	Regierungsrat Philippe Receveur
Luzern	Regierungsrat Markus Dürri
Neuchâtel	Conseiller d'Etat Roland Debély
Nidwalden	Regierungsrat Leo Odermatt
Obwalden	Regierungsrätin Esther Gasser Pfulg
St. Gallen	Regierungsrätin Kathrin Hilber
Schaffhausen	Regierungsrätin Ursula Hafner-Wipf
Schwyz	Regierungsrat Armin Hüppin
Solothurn	Regierungsrat Peter Gomm
Thurgau	Regierungsrat Bernhard Koch
Tessin	Conseillère d'Etat Patrizia Pesenti
Uri	Regierungsrat Stefan Fryberg
Vaud	Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard
Wallis/Valais	Regierungsrat/Conseiller d'Etat Thomas Burgener
Zug	Regierungsrätin Manuela Weichelt-Picard
Zürich	Regierungsrat Hans Hollenstein

##### **Comité directeur de la CDAS (état au 5 juin 2008)**

###### Membres du comité directeur ayant le droit de vote:

Kathrin Hilber, Regierungsrätin, SG, Präsidentin  
Hans Hollenstein, Regierungsrat, ZH, Vizpräsident  
Roland Debély, Conseiller d'Etat, NE, vice-président  
Stefan Fryberg, Regierungsrat, UR  
Peter Gomm, Regierungsrat, SO  
Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, FR  
Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, VD  
Philippe Perrenoud, Regierungsrat, BE  
Jürg Wernli, Regierungsrat, AR

###### Membres du comité directeur de la CDAS avec voix consultative:

Andrea Ferroni, président de la commission consultative  
Louis Gärtner, OFAS  
Maria-Luisa Zürcher, ACS  
Ruedi Meier, Stadtrat Luzern, UVS  
Walter Schmid, président de la CSIAS  
Margrith Hanselmann, secrétaire générale de la CDAS  
Remo Dörig, secrétariat général CDAS

**Commission consultative du comité directeur de la CDAS (état juin 2008)**

Membres de la commission consultative ayant le droit de vote:

Andrea Ferroni, GR, président  
Simon Darioli, VS, vice-président  
Pascal Coullery, BE  
Irmgard Dürmüller, LU  
Ruedi Hofstetter, ZH  
Christoph Roost, SH  
Antonios Haniotis, BS  
Peter Schmid, SZ  
Philipp Müller, VD

Membres de la commission consultative avec voix consultative:

Renata Gäumann, représentante des coordinateurs/-trices en matière d'asile, BS  
Michael Hohn, UVS  
Maria-Luisa Zürcher, ACS  
Gérald Rohrbach, représentant des coordinateurs/-trices en matière d'asile, VD  
Ueli Tecklenburg, CSIAS  
Benno Schnyder, OFAS  
Margrith Hanselmann, secrétaire générale CDAS  
Remo Dörig, secrétariat général CDAS

**Vérificateurs:**

Werner Augstburger, Chef Finanzkontrolle, Finanzdepartement, AG  
Bernhard Vogel, Contrôleur de gestion Département de la santé de l'action sociale, VD

## **Thèmes des séances du comité directeur de la CDAS**

### **Séance du comité directeur du 23 février 2007**

- Examen des tâches/programme d'abandon de tâches de la Confédération
- RPT
- Politique en matière de migrations - Mise en œuvre des dispositions d'intégration de la loi sur les étrangers et de la loi sur l'asile (projet KIF); politique en matière d'asile
- Prise de position CDAS, CDIP, CDEP sur l'intégration professionnelle et sociale des jeunes
- Régionalisation et professionnalisation de l'aide sociale
- Projet ORTRA faîtière de promotion des places d'apprentissage dans le domaine social
- Programme de recherche AI de l'OFAS: conséquences des réformes des assurances sociales sur l'aide sociale
- Maison des cantons
- Exonération fiscale du minimum vital: prise de position à l'attention de la CDF
- Accueil extra-familial pour enfants: accompagnement de la sous-commission CSEC-CN

### **Séance du comité directeur du 3 mai 2007**

- Etude CSIAS "Les revenus disponibles en Suisse"
- Stratégie de communication en matière d'aide sociale
- Mise en œuvre de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers: AP7+, suppression de l'aide sociale, prise de position relative aux ordonnances de la Confédération
- Prise de position sur le rapport d'expertise en vue de la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI)
- Demande CRASS concernant le remboursement des frais de maladie et des frais résultant de l'invalidité
- Perspectives financières de la CDAS
- Maison des cantons
- Financement des soins
- Prise de position sur la consultation fédérale relative au choix d'un système d'imposition des couples mariés
- RPT
- Politique en matière de migrations
- Prise de position sur la révision de la loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée
- Fonds intercantonal destiné à financer des projets et organisations de portée nationale
- Votations sur la 5<sup>ème</sup> révision de l'AI

### **Commission du comité directeur du 15 juin 2007**

- Perspectives financières de la CDAS

### **Séance du comité directeur du 6 juillet 2007**

- Prise de position CDAS, CDIP, CDEP sur l'intégration professionnelle et sociale des jeunes
- Recommandations sur la protection des victimes de la traite des personnes
- Prise de position sur le rapport d'expertise en vue de la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI)
- Projet KIF: coordination de la promotion de l'intégration selon la loi sur l'asile et la loi sur les étrangers
- Mise en œuvre RPT
- Perspectives financières de la CDAS
- Stratégie fédérale de lutte contre la pauvreté

**Séance du comité directeur du 13 septembre 2007**

- Préparation de l'assemblée générale: affaires statutaires
- Recommandations traite des personnes (prise de position de la CCDJP)
- Coordination de la promotion de l'intégration de la population étrangère (projet KIF)
- Accueil extra-familial pour enfants, projet CDIP - CDAS
- Principes de l'aide sociale, avec Madame la Conseillère municipale Monika Stocker, ZH

**Séance du comité directeur du 7 décembre 2007**

- Révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI)
- Politique familiale: projet CDIP/CDAS: accueil pour enfants: structures d'accueil extra-familial pour enfants; déclaration commune de la CDIP et de la CDAS
- Service suisse de médiation de l'aide sociale
- Aide sociale aux Suisses de l'étranger séjournant provisoirement en Suisse
- Migrations: informations de l'ODM sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les étrangers et de la loi sur l'asile
- Recommandations CSIAS relatives aux personnes admises à titre provisoire

**Liste des groupes, comités et commissions**

	b =befristet s =ständig	Procès- verbal	Présidence	Confédération, cantons et communes impliqués	Présence de la CDAS
<b>Généralités et coordination</b>					
Vorstand SODK	s	R. Dörig	RR K. Hilber, Kt. SG	BSV, SGV, SSV, SKOS	Regierungsräte Hilber, Debély, Demierre, Fryberg, Gomm, Maillard, Perrenoud, Wernli, Hollenstein, MH, RD
BeKo des Vorstandes SODK	s	R. Dörig	A. Ferroni	Kantone	M. Hanselmann, R. Dörig
TAK Tripartite Agglomerationskonferenz	s	TAK	TAK	Bund, Kantone, Städte, Gem.	RR K. Hilber
TTA Ausländer- und Integrationspolitik	b	KdK	KdK		M. Hanselmann
KdK-Kommission Städte	s	KdK	KdK	Kantone	RR K. Hilber, M. Hanselmann
KdK-TA Städte	s	KdK	Kanton	Kantone	M. Hanselmann
KdK-Präsidenten- und Direktorenkonferenzen	s	KdK	KdK	Direktorenkonferenzen	RR K. Hilber, M. Hanselmann
Koseko Konferenzsekretäre	s	KdK		Direktorenkonferenzen, Büro Ständerat	M. Hanselmann
Koseko Fachkoordination	s	KdK	KdK		M. Hanselmann
Koseko Weiterbildung	s	KdK	KdK		R. Dörig
Regionalkonferenz Westschweiz (Crass)	s	RK WS	RK WS	CE des cantons romands	membres du comité
GRAS (BeKo Romandie)	s	GRAS	F. Mollard, Kt. FR	Cantons latins	M. Hanselmann
Regionalkonferenz Zentralschweiz	s	RK ZS	RK ZS	RR der ZS	Vorstandsmitglieder
Regionalkonferenz Ostschweiz	s	RK OS	RK OS	RR der O-CH	Vorstandsmitglieder
HdK Politischer Steuerungsausschuss	b	KdK	KdK	Präsident/Innen, SODK	RR K. Hilber
HdK AG Technisches Leitorgan	b	KdK	KdK	Konferenzsekretäre	M. Hanselmann; R. Dörig
HdK Betriebskommission	b	KdK	KdK	Sekretariate der Konferenzen	R. Dörig
Aufgabenportfolio	b	EFD	EFD	Bund, Kantone	M. Hanselmann
Bilaterale: AG Soziale Sicherheit	s	KdK	RR E. Hasler, AG	GDK, Diverse	RR E. Hasler, M. Hanselmann
Expertengruppe EuGH	s	SODK	M. Hanselmann	BSV, KdK, SpezialistInnen	M. Hanselmann
Expertengruppe "Sozialstatistik"		BFS	BFS	BFS, BSV, seco, Kantone	R. Dörig
Begleitgruppe "Sozialhilfestatistik"		BFS	BFS	Kantone, BSV	R. Dörig

<b>Couverture du minimum vital</b>					
Komm. Richtlinien SKOS (RIP)		SKOS	M. Hohn, Kt. BE	Diverse	M. Hanselmann a.i.
Komm. Bildung SKOS		SKOS	SKOS	Diverse	M. Hanselmann a.i.
AG ZUG	b	SODK	P. Coullary	Bund, Kantone, Gemeinden	M. Hanselmann
SKOS-Geschäftsleitung	s	SKOS	SKOS	Kantone, Gemeinden, Städte	M. Hanselmann
SKOS-Vorstand	s	SKOS	SKOS	Kantone, Gemeinden, Städte	M. Hanselmann

<b>Famille et société</b>					
Dach Oda Soziales	s	Dach-Oda'S	Ulla Grob, Präs.	Oda im sozialen Bereich	V. Neruda
Komm. Bildung & Forschung SKOS (BiFo)	s	SKOS	D. Hösli	SKOS, OdA	V. Neruda
Fachkomm. Ausbildung Betagtenbetreuung	b	SFAB	V. Moser	Diverse	V. Neruda
Perspektive Familienpolitik	s	SKOS	J. Krummenacher, Caritas	EKFF, SKOS, Pro Familia, Städteverband, diverse	M. Hanselmann
SVK-OHG	s	SODK	SODK	Bund, Kantone	V. Neruda
Strategiegremium Infodrog	s	Infodrog		BAG, GREAT, KKBS, GDK	M. Hanselmann; V. Neruda
Eidg. Kommission für Alkoholfragen	s	Kommission	a. NR R. Zapfl	Diverse	Franziska Eckmann Infodrog G. Dubois, Kt. VS

<b>RPT et politique en faveur des personnes handicapées</b>					
Vereinbarungskonferenz (VK) IVSE	s	SODK	K. Hilber, Präs.	IVSE-Kantone	Präsidentin SODK M. Hanselmann
Vorstand VK IVSE	s	SODK	K. Hilber, Präs.	IVSE-Kantone, die im Vorstand sind	Präsidentin SODK M. Hanselmann
SKV IVSE		SODK	R. Broder	Regionalkonferenzen	M. Hanselmann

Rapport annuel de la CDAS 2007

<b>Migrations</b>						
Monitoring II	s	BFM	BFM, M. Gattiker	KKJPD, SODK, VKM		M. Hanselmann G. Rohrbach (VD) F. Düblin (BE)
Tripartites Kontaktgremium Asyl	s	EJPD	BR Ch. Blocher	Bund, KKJPD, SODK		RR K. Hilber, RR H. Hollenstein M. Hanselmann
KASY	s	SODK	M. Hanselmann	Alle Regionen		M. Hanselmann, V. Neruda
Besondere Lagen						
- Steuergruppe	b	BFM	BFM	KKJPD, SODK		M. Hanselmann
- TP1	b	BFM	BFM	KKJPD, SODK		M. Eugster, AR
- TP2	b	BFM	BFM	KKJPD, SODK		R. Dallago, NW
- TP3	b	BFM	BFM	KKJPD, SODK		F. Charmillot, JU
Resonanzgruppe Programme und Reporting	b	BFM	BFM	SODK		R. Gäumann, BS M. Guisolan, FR
<b>Assurances sociales</b>						
FoP IV Steuergruppe	b	BSV	BSV	Bund, Kantone, Gemeinden		M. Hanselmann
FoP IV Begleitgruppe	b	BSV	BSV	Bund, Kantone, Gemeinden		M. Hanselmann a.i.